



Groupe d'action financière
Financial Action Task Force

RAPPORT ANNUEL
2006-2007

29 juin 2007

© GAFI/OCDE 2006

Tous droits réservés. Aucune reproduction, copie, transmission, ou traduction de cette publication ne doivent être effectuées sans une permission écrite. Les demandes d'autorisation pour la reproduction de tout ou partie de cette publication doivent être adressées à : Secrétariat du GAFI, OCDE, 2 rue André Pascal 75775 Paris Cedex 16, France.
Fax : 33-1-44306137 ou email : contact@fatf-gafi.org.

Table des Matieres

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU GAFI	I
AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF	III
I. LE GAFI EN BREF.....	1
II. LES NORMES	2
III. ÉVALUATIONS MUTUELLES	4
LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION MUTUELLE.....	4
LE TROISIÈME CYCLE D'ÉVALUATIONS	5
ÉVALUATIONS RÉALISÉES PAR LES ORGANISMES RÉGIONAUX DE TYPE GAFI.....	6
FORMATION DES ÉVALUATEURS.....	6
LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION	7
IV. MÉTHODES ET TENDANCES DU BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME.....	7
L'EXERCICE 2006-2007 SUR LES TYPOLOGIES	7
PUBLICATION DE SIX RAPPORTS SUR DES TYPOLOGIES	8
V. LE RÉSEAU MONDIAL	9
LA COMPOSITION DU GAFI	9
INITIATIVES CONJOINTES AVEC DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DES ORGANISMES RÉGIONAUX DE TYPE GAFI	10
COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	11
QUESTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE	11
COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ	12
COMMUNICATION	13
VI. SERVICES DE SOUTIEN ET ÉTATS FINANCIERS.....	13
VII. DOMAINES DE TRAVAUX FUTURS.....	14



Avant-propos du Président du GAFI

C'est un honneur pour moi de présenter le 18^{ème} rapport annuel du Groupe d'action financière (GAFI), qui dresse une synthèse des avancées réalisées par le GAFI dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sous la présidence canadienne.

Élargir et renforcer le réseau mondial de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont une priorité constante du GAFI ; de nouvelles initiatives sont venues alimenter cette dynamique au cours de cette année. Notre stratégie s'articule autour de trois axes fondamentaux : élargissement du GAFI par l'adhésion de nouveaux membres, renforcement des partenariats avec les organismes régionaux de type GAFI ainsi qu'avec leurs membres, et collaboration avec le secteur privé. Tous ces éléments sont aujourd'hui complétés par une stratégie de communication en plein développement, conçue pour appuyer la coopération étroite avec les nombreux pays appartenant à notre réseau mondial et pour fournir au public des informations utiles afin de nourrir les efforts de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Le processus d'adhésion de la République populaire de Chine a avancé constamment et l'évaluation mutuelle de la Chine a été réalisée avec succès. Lors de notre dernière réunion, j'ai ainsi eu le grand plaisir d'accueillir la Chine parmi les membres du GAFI. La République de Corée et l'Inde sont actuellement observateurs auprès du GAFI et j'espère qu'elles aussi compteront bientôt parmi nos membres. Cet élargissement sera à bien des égards bénéfique pour le GAFI. Il existe d'autres signes du renforcement de notre réseau mondial. En particulier, le Nigéria et le Myanmar ont été retirés de la liste des pays et territoires non coopératifs (PTNC). Aucun des 23 pays ou territoires placés à l'origine sur cette liste n'y figure plus aujourd'hui, ils ont en effet accompli des progrès significatifs et renforcé leur système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin de garantir qu'ils ne seraient plus considérés comme non coopératifs.

Le GAFI a concentré ses efforts pour renforcer le partenariat avec les quatre membres qui lui sont associés ainsi qu'avec l'ensemble des organismes régionaux de type GAFI. En outre, il a renforcé son engagement auprès de plus de 140 pays et territoires qui, sans être membres eux-mêmes du GAFI, appartiennent à ces organismes régionaux. C'est dans cette perspective que j'ai moi-même participé à de nombreuses réunions des organismes régionaux de type GAFI, saisissant les occasions qui m'étaient offertes de m'adresser directement et individuellement aux membres de ces organismes. Pour citer quelques exemples concrets des efforts que nous avons mis en œuvre pour nouer des alliances plus étroites avec les organismes régionaux de type GAFI, rappelons que le GAFI a mené une réunion conjointe avec le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux (Moneyval) et qu'il a co-organisé à Shanghai, Chine, avec le Groupe Eurasie, la Réunion annuelle des experts sur les typologies du GAFI-XVIII. On le voit, le réseau du GAFI est vaste et puissant.

Au cours de cette année, le GAFI a travaillé en collaboration plus étroite encore avec le secteur privé afin de renforcer la mise en œuvre de ses normes internationales. Cette année, une seconde consultation avec le secteur privé s'est tenue avec grand succès ; elle vient s'ajouter aux nombreux séminaires, réunions ainsi qu'aux travaux en cours organisés par le groupe consultatif chargé d'étudier l'approche fondée sur le risque. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de participer à cette consultation avec le secteur privé, en effet d'importantes questions ont été soulevées et de pertinentes idées ont été avancées à cette occasion.

Sous la présidence canadienne, nous avons également engagé un débat sur l'orientation stratégique du GAFI, dont les réflexions viendront nourrir l'examen à mi-parcours du mandat du GAFI en 2007-2008 sous la présidence du Royaume-Uni. Cet examen s'impose pour refléter les évolutions significatives intervenues sur la scène internationale aussi bien qu'au sein même du GAFI depuis sa création.

Cette année a également vu un changement au poste de Secrétaire exécutif du GAFI. Monsieur Alain Damais, à qui j'exprime toute ma reconnaissance pour sa contribution aux travaux du GAFI, a pris d'autres fonctions. J'adresse mes félicitations à Monsieur Rick McDonell qui vient d'être nommé Secrétaire exécutif du GAFI.

Cette année aura été pour moi stimulante et fructueuse. Je remercie les membres du GAFI et tout particulièrement les membres du Secrétariat pour le soutien qu'ils m'ont apporté et la confiance qu'ils m'ont témoignée pendant l'année de ma présidence. J'adresse à mon successeur, M. James Sassoon, du Royaume-Uni, mes vœux les plus chaleureux pour son mandat de Président. Je me réjouis à l'avance des nombreux succès que le GAFI connaîtra au cours des années à venir.

*Frank Swedlove
Président du GAFI*

Avant-propos du Secrétaire Exécutif

Depuis sa création, le GAFI dirige au niveau mondial la lutte contre le blanchiment de capitaux et, depuis une époque plus récente, le financement du terrorisme.

Le mandat du GAFI lui assigne un certain nombre de missions fondamentales : définir et affiner des normes internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; favoriser et contrôler la mise en œuvre de ces normes par les différents pays ; élargir la portée géographique et l'application des normes du GAFI par un accroissement limité du nombre de ses membres et au renforcement des relations avec les organismes régionaux de type GAFI et les pays non membres ; identifier les menaces en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ; enfin, mener des actions d'ouverture auprès des parties prenantes concernées. Le présent rapport annuel offre une vue d'ensemble des progrès accomplis par le GAFI dans la réalisation de son mandat au cours de la période 2006-2007.

En juillet 2006, le Canada a succédé à l'Afrique du Sud à la présidence du Groupe d'action financière et M. Frank Swedlove est devenu Président du GAFI-XVIII. Cette dix-huitième année a été marquée par l'accomplissement d'importants progrès réalisés par le GAFI et ses partenaires. En 2006-2007, trois réunions plénières se sont tenues, dont l'une conjointement avec le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux (Moneyval) ; c'était la première fois que le GAFI et l'un de ses membres associés tenaient ainsi une réunion plénière conjointe.

Au cours de la période 2006-2007, le GAFI s'est par ailleurs activement engagé dans une stratégie d'ouverture auprès du secteur privé afin d'accroître la prise de conscience et de favoriser des interactions plus étroites sur des questions d'intérêt mutuel. En particulier, le GAFI a publié un ensemble de principes et de procédures à haut niveau pour la mise en œuvre d'une approche fondée sur les risques afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces lignes directrices sont la première production du GAFI issue du partenariat entre le secteur public et le secteur privé, à l'occasion duquel des organisations et des entreprises du secteur financier de plusieurs pays ont travaillé en collaboration étroite avec les gouvernements des pays du GAFI sur cette question complexe.

Le GAFI reste vigilant et veille à ce que ses normes reflètent bien les menaces existantes et celles qui se profilent. Ainsi il a exercé un suivi du rapport sur les typologies consacré au blanchiment fondé sur les opérations commerciales, reconnu comme constituant une faille du système existant. De plus, cette année, des analyses approfondies ont été publiées sur plusieurs thèmes préoccupants : « les nouveaux moyens de paiement », « le détournement des structures de sociétés », « le blanchiment associé à la fraude à la TVA¹ de type carrousel », « les techniques complexes de blanchiment de capitaux : panorama régional », « le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par le biais du secteur immobilier », et enfin, « le blanchiment des produits du trafic de stupéfiants ». Ces rapports sur les typologies sont utiles aussi bien pour les pouvoirs publics qu'ils aident à prendre la mesure des menaces auxquelles y doivent faire face que pour le secteur privé dans sa gestion des risques.

Au cours de la période 2006-2007, le GAFI a par ailleurs poursuivi son troisième cycle d'évaluations mutuelles, dont la moitié est aujourd'hui achevée. Seize membres du GAFI qui ont fait l'objet d'une évaluation mutuelle de leur système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dont la Grèce, l'Islande, la République populaire de Chine, le Portugal, la Turquie et le Royaume-Uni sous la présidence canadienne du GAFI. Les travaux du GAFI ont manifestement un impact positif sur la détection et la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme dans le monde, et les pays du GAFI continuent à travailler au renforcement de leurs systèmes.

¹ Taxe sur la valeur ajoutée.

Récemment, les documents de référence du processus d'évaluation ont été mis à jour et fait l'objet d'une nouvelle publication : une annexe à la Méthodologie d'évaluation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de 2004, a été publiée en février 2007, ainsi que des informations complémentaires sur les méthodes d'évaluation de l'efficacité des systèmes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme des pays, introduites dans le Manuel sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme à l'intention des pays et des évaluateurs de 2004, et publiées en juin 2007.

Je suis fier que le GAFI, au cours de l'année qui vient de s'écouler, ait mis l'accent sur sa stratégie de communication, car en cela, il peut aider les personnes qui, en grand nombre, participent à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le monde. Il a également respecté son engagement de renforcer les activités d'ouverture et de dialogue avec le secteur privé et le public, ainsi qu'avec les nombreux gouvernements appelés à mettre en œuvre les normes du GAFI. Le Secrétariat du GAFI a participé à un certain nombre de manifestations d'ouverture organisées par d'autres organismes et en mai dernier, le GAFI a publié le premier numéro de sa lettre d'information destinée à renseigner le public sur les efforts déployés dans le monde pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

*John Carlson
Secrétaire exécutif par intérim*

I. LE GAFI EN BREF

1. Le GAFI est un organisme intergouvernemental dont la mission consiste à élaborer des normes internationales ainsi qu'à concevoir et à promouvoir des politiques, tant au niveau des États qu'au plan international, afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le GAFI, en sa qualité d'organisme de décision, œuvre à susciter la volonté politique nécessaire pour faire adopter par les pays des réformes législatives et réglementaires dans ces deux domaines. Par ailleurs, le GAFI examine régulièrement les méthodes, techniques et tendances de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme afin de s'assurer en permanence de la pertinence de sa stratégie et de ses normes. Depuis sa création, le GAFI opère dans un cadre temporel limité, nécessitant une décision spécifique du Groupe d'action pour qu'il poursuive sa mission. Le mandat du GAFI a ainsi été renouvelé pour la dernière fois en mai 2004 lors de sa réunion ministérielle, pour une durée de huit ans (2004-2012).

2. Le GAFI a été institué en juillet 1989 lors d'un sommet du Groupe des Sept (G7) à Paris, initialement pour étudier et concevoir des mesures destinées à lutter contre le blanchiment de capitaux. A l'époque, il comptait 15 membres : en plus des participants au sommet du G7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni), la Commission européenne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, l'Espagne, la Suède et la Suisse ont été invités à rejoindre le Groupe d'action financière afin d'élargir son expertise et de refléter les vues d'autres pays particulièrement concernés par le combat contre le blanchiment de capitaux ou ayant déjà une expérience en la matière.

3. La première tâche du GAFI a été de définir une norme internationale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux. C'est ainsi qu'a été publié en 1990 le premier ensemble de normes internationales de lutte contre le blanchiment, les *Quarante Recommandations sur le blanchiment de capitaux*. Ces Recommandations ont été révisées en 1996 afin de tenir compte des changements intervenus dans les méthodes, les techniques et les tendances du blanchiment. En octobre 2001, en réaction aux attentats du 11 septembre aux États-Unis, le GAFI a élargi son mandat et publié *Huit Recommandations spéciales* traitant du financement du terrorisme. L'évolution constante des techniques de blanchiment a amené le GAFI à entreprendre une mise à jour complète de ses normes en juin 2003. En octobre 2004, le Groupe d'action financière a par ailleurs publié une neuvième Recommandation spéciale et aujourd'hui, cet ensemble normatif, les *40 + 9 Recommandations*, forme un cadre solide à l'intérieur duquel les pouvoirs publics peuvent inscrire les efforts qu'ils déploient au plan national pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme².

4. Les normes du GAFI ont été approuvées directement par plus de 170 pays ou territoires dans le monde, ainsi que par les Conseils du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. En juillet 2005, le Conseil de sécurité des Nations unies, dans sa résolution 1617, « engage[ait] vivement tous les États membres à appliquer les normes internationales détaillées que constituent les 40 Recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et les neuf recommandations spéciales du GAFI sur le financement du terrorisme ».

5. Conformément à son mandat, le GAFI a aujourd'hui pour priorité de garantir l'action internationale pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de veiller à la mise en œuvre concrète et universelle de ses *40 + 9 Recommandations*. Ainsi, le GAFI contrôle les progrès réalisés par les pays, à commencer par ses membres, dans la mise en œuvre des normes LCB/FT, passe en revue les techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ainsi que les mesures permettant de contrer ces phénomènes, et enfin, encourage l'adoption et la mise en œuvre universelle des *40 + 9 Recommandations*.

² Les normes du GAFI ainsi que les nombreux documents cités dans le présent Rapport annuel peuvent être consultés sur le site Internet du GAFI à l'adresse suivante : www.fatf-gafi.org.

6. Le GAFI compte actuellement trente-quatre membres : trente-deux pays ou territoires et deux organisations régionales (la Commission européenne et le Conseil de coopération du Golfe), représentant la plupart des grands centres financiers du globe. En outre, la République de Corée a obtenu le statut d'observateur le 27 juillet 2006 et l'Inde le 27 novembre 2006. Les membres du GAFI, et ses deux membres potentiels, apportent aux travaux du Groupe un large éventail d'expertises en raison de la présence de spécialistes des questions financières, réglementaires, juridiques et opérationnelles dans les délégations.

Tableau 1 : Membres du GAFI

Afrique du Sud	Commission européenne	Hong Kong, Chine	Portugal
Allemagne	Conseil de coopération du Golfe	Irlande	Royaume des Pays-Bas
Argentine	Danemark	Islande	Royaume-Uni
Australie	Espagne	Italie	Singapour
Autriche	États-Unis	Japon	Suède
Belgique	Fédération de Russie	Luxembourg	Suisse
Bésil	Finlande	Mexique	Turquie
Canada	France	Norvège	
République populaire de Chine	Grèce	Nouvelle-Zélande	

7. Dans l'exécution de ses travaux, le GAFI collabore étroitement avec un certain nombre de partenaires et d'organisations internationales ou régionales qui participent au combat contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Il a noué de solides partenariats avec ces organisations de manière à constituer un réseau mondial de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ses principaux partenaires sont les huit organismes régionaux de type GAFI, qui jouent un rôle de premier plan dans leurs régions du monde respectives. Les organismes régionaux de type GAFI regroupent, sur une assise régionale, des pays et territoires qui se sont engagés à mettre en œuvre les *40 + 9 Recommandations* et qui ont accepté de se soumettre à des évaluations mutuelles de leurs systèmes LCB/FT. Quatre de ces organismes ont le statut de membres associé du GAFI : le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment de capitaux (GAP), le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux (Moneyval), le Groupe d'action financière de l'Amérique du Sud (GAFISUD) et le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN). Le GAFI travaille également en étroite coopération avec les autres organismes³ en vue de leur accession au statut de membre associé. Par ailleurs, le GAFI a noué un partenariat solide et productif avec le Groupe des organismes de supervision bancaire offshore (GOSBO) ainsi qu'avec plusieurs organisations internationales, en particulier le FMI, la Banque mondiale, les Nations unies et le Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers.

8. Toutes les décisions du GAFI sont prises par ses 34 membres au cours des réunions plénières, par voie de consensus. De façon à assurer un fonctionnement efficient, la Plénière bénéficie de l'assistance du Secrétariat du GAFI et ses débats sont menés par le Président du GAFI. Bien que le Secrétariat du GAFI soit installé au siège de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à Paris, le GAFI est un organisme totalement indépendant.

II. LES NORMES

9. Le Groupe de travail sur les évaluations et la mise en œuvre (WGEl) du GAFI assiste la plénière en supervisant, en coordonnant et en examinant les processus et les procédures des évaluations mutuelles et en prenant, le cas échéant, les mesures appropriées pour améliorer la qualité, la cohérence et la transparence des rapports d'évaluation du GAFI, de ses membres associés, des

³ Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC), Groupe Eurasie, Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe (GABAOA) et Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment en Afrique (GIABA).

organismes régionaux de type GAFI, du GOSBO, du FMI et de la Banque mondiale. Le WGEI constitue un point de contact entre le GAFI, les organismes régionaux de type GAFI, le GOSBO et les institutions financières internationales (IFI)⁴ sur les questions relevant de sa compétence. Il favorise le dialogue avec le secteur privé sur les questions liées à la mise en œuvre des 40 + 9 Recommandations et supervise en particulier les travaux du Groupe consultatif électronique sur l'approche fondée sur les risques. Le WGEI propose, en tant que de besoin, des interprétations des normes du GAFI et des lignes directrices, ainsi que des modifications de la Méthodologie de 2004, qu'il soumet ensuite pour examen à Plénière du GAFI. Enfin, le WGEI arrête et coordonne la procédure de formation des nouveaux évaluateurs à l'utilisation de la Méthodologie de 2004.

10. Au cours de l'année, le WGEI s'est concentré sur des projets destinés à améliorer la qualité et la cohérence des rapports d'évaluation mutuelle et a affiné la Méthodologie de 2004, dont la dernière mise à jour date de février 2007. (Voir ci-après le chapitre III : Évaluations mutuelles).

11. Le Groupe de travail sur le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux (WGTM) participe également à l'amélioration constante des normes du GAFI. Il apporte son assistance à la plénière en examinant les travaux effectués par le Groupe de travail sur les typologies (WGTY) et, si nécessaire, il propose des interprétations des normes du GAFI, des lignes directrices ainsi que des modifications de la Méthodologie de 2004 prenant en considération les risques de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme identifiés par le WGTY. Le WGTM favorise également le dialogue entre les membres du GAFI sur les questions apparues à l'occasion de l'examen des mesures nationales en matière de LCB/FT, notamment l'identification d'éléments et de caractéristiques communs aux secteurs concernés. Lorsque les États membres du GAFI expriment des préoccupations sur toute question en matière de financement du terrorisme, de blanchiment de capitaux ou de financement d'activités illicites, le WGTM peut également proposer des interprétations ou des orientations des normes du GAFI, ainsi que des modifications de la Méthodologie de 2004 d'évaluation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et les soumettre à la Plénière. Par ailleurs, le WGTM peut être chargé de réaliser des Évaluations des besoins d'assistance technique (NATA) en liaison avec la mise en œuvre des Neuf Recommandations spéciales et des obligations des Nations unies en matière de lutte contre le financement du terrorisme, lorsque cela lui est demandé par le Groupe d'action contre le terrorisme du G8.

12. En octobre 2006, la Plénière a examiné des questions soulevées par le rapport sur les typologies consacré au blanchiment de capitaux fondé sur des opérations commerciales, paru en juillet 2006 et a convenu de la mise en place d'un projet destiné à étudier la pertinence des normes et mesures du GAFI, actuellement existantes, au regard des risques liés au blanchiment de capitaux fondé sur des opérations commerciales. Un groupe de quelques délégations, assisté par le l'Organisation mondiale des douanes, du Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers et des organismes régionaux de type GAFI, a réuni des informations nécessaires au WGTM pour l'identification des lacunes des normes et la recherche des différents moyens d'y remédier.

13. En février 2007, après la publication, en octobre 2006, du rapport sur les typologies consacré au détournement des structures de sociétés, notamment des fiducies et des fournisseurs de services aux sociétés, la réunion plénière est convenue que le WGTM devait étudier si les risques mis en lumière dans ce rapport sont correctement pris en compte par les actuelles normes et mesures du GAFI. Le WGTM a donc étudié les normes existantes applicables aux structures de sociétés et aux fournisseurs de services aux sociétés, ainsi que les résultats des évaluations mutuelles des membres du GAFI en référence à ces normes. Le Groupe de travail a conclu que nombre de pays ne sont pas encore parvenus à une application entière et efficace des Recommandations du GAFI répondant au recours abusif à des structures de sociétés et des fournisseurs de services aux sociétés par les blanchisseurs d'argent et des financiers du terrorisme. En conséquence, il serait prématuré de conclure que les mesures ou initiatives existantes ne suffisent pas à couvrir de détournement des structures de

⁴ Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

sociétés. Par ailleurs, le WGEI est actuellement en train d'étudier l'applicabilité de la Recommandation 34, l'une des cinq Recommandations du GAFI qui, pour le moment traitent des questions relatives aux structures de sociétés et fournisseurs de services aux sociétés, et d'analyser comment cette Recommandation a été décrite et mise en application dans les rapports d'évaluation mutuelle. De ce fait, la réunion plénière a décidé qu'il n'était pas opportun que le WGTM prenne des mesures supplémentaires sur ces questions. Ceci n'empêchera pas le WGTM d'entreprendre ultérieurement des travaux de suivi, si cela s'avère nécessaire.

14. De la même façon, le WGTM a étudié si les risques relevés dans le rapport sur les typologies d'octobre 2006 consacré aux nouveaux moyens de paiement sont correctement appréhendés par les normes et mesures existantes du GAFI. Le WGTM a conclu que les 40+9 Recommandations du GAFI constituent effectivement un cadre approprié pour pallier aux vulnérabilités liées aux nouvelles méthodes de paiement. Cependant, étant donné la diversité des caractéristiques et le développement des nouveaux moyens de paiement propres à chaque pays ou territoire, il sera peut-être nécessaire d'examiner plus avant les mesures particulières que les pays pourraient adopter afin de limiter ces risques et qui pourraient être mises en œuvre en sus ou à la place des mesures traditionnelles de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. De telles mesures pourraient comporter des limitations des instruments de paiement quant aux montants dépensés, de charge et à leur utilisation (par exemple : seuils, limites géographiques de l'utilisation des instruments de paiement ou l'interdiction de rechargement). La Plénière a décidé que les risques associés aux nouveaux moyens de paiement doivent être surveillés au cours des deux prochaines années, dans le cadre du projet de typologies sur les tendances et les indicateurs du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

15. En plus d'examiner si les normes actuelles répondent correctement aux risques mis en évidence à l'occasion des travaux du GAFI sur les typologies, le WGTM a également mené un projet annuel consistant à recevoir de ses membres des rapports sur la mise en œuvre, au niveau national, de la Recommandation spéciale III, portant sur les mesures de gel et de confiscation des avoirs terroristes. L'examen de la Recommandation spéciale III devrait se poursuivre au cours de l'année à venir.

III. ÉVALUATIONS MUTUELLES

La procédure d'évaluation mutuelle

16. La procédure d'évaluation mutuelle constitue un volet fondamental des travaux du GAFI, car c'est au travers de cette procédure qu'il contrôle la mise en œuvre des 40 + 9 Recommandations dans ses pays membres et évalue l'efficacité globale de leurs systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. De la même façon, la réalisation d'évaluations mutuelles de leurs membres est une mission essentielle des organismes régionaux de type GAFI. Les IFI procèdent également à l'évaluation des systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme mis en place dans les différents pays, selon les mêmes modalités que celles mises en œuvre par le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI, et en utilisant la même méthodologie.

17. Tous les membres du GAFI font successivement l'objet d'un examen. La portée et l'objet de ces évaluations consistent à vérifier que les lois, règlements et autres mesures requises par les nouvelles normes ont bien été adoptées et sont entrées en vigueur, et à s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont intégralement et correctement mises en œuvre et que le système ainsi mis en place est efficace. Le GAFI a élaboré des procédures exhaustives et détaillées pour réaliser ses évaluations mutuelles, celles-ci contribuent à garantir que les évaluations de tous les pays ou territoires soient justes, appropriées et cohérentes, quelle que soit l'équipe d'évaluation. Les évaluations se réfèrent aux 40 + 9 Recommandations du GAFI et sont effectuées en utilisant la Méthodologie de 2004 d'évaluation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du

terrorisme⁵. Le Manuel de 2004 à l'intention des pays et des évaluateurs contient les instructions et orientations nécessaires à tous les pays et organismes qui procèdent aux évaluations.

18. L'évaluation est un processus qui prend entre dix mois et un an. Elle est réalisée par une équipe généralement composée de quatre à six experts des questions juridiques, financières et opérationnelles choisis parmi les gouvernements des autres pays membres et qui peut compter jusqu'à deux membres du Secrétariat du GAFI. Au cours de ce processus, l'équipe se rend dans le pays et rédige un rapport détaillé, qui permet de juger dans quelle mesure le pays évalué a progressé dans la mise en œuvre d'un système efficace de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et qui met également en relief les domaines dans lesquels des progrès supplémentaires restent le cas échéant nécessaires.

Le troisième cycle d'évaluations

19. Le troisième cycle d'évaluations mutuelles des membres du GAFI a commencé en janvier 2005. Six évaluations mutuelles ont été achevées cette année. Avec l'adoption récente des rapports d'évaluation mutuelle de la Chine, de la Grèce et du Royaume-Uni, ce sont à ce jour 16 des 32 pays ou territoires membres du GAFI qui ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de ce troisième cycle.

Tableau 2 : Membres du GAFI ayant fait l'objet d'une évaluation au cours du 3^{ème} cycle

Date de la plénière	Rapports d'évaluation achevés		
Juin 2005	Belgique	Norvège	
Octobre 2005	Australie	Italie ⁶	Suisse
Février 2006	Irlande	Suède	
Juin 2006	Danemark ⁷	Espagne	États-Unis
Octobre 2006	Islande	Portugal	
Février 2007	Turquie		
Juin 2007	Chine	Grèce	Royaume-Uni

20. Dans un souci d'amélioration de la transparence, les rapports d'évaluation mutuelle du GAFI sont communiqués à l'ensemble des membres et des observateurs, examinés en session ouverte lors d'une réunion plénière du GAFI et publiés une fois qu'ils ont été adoptés⁸. Les seize rapports adoptés à ce jour peuvent être consultés sur le site Internet du GAFI, ainsi qu'une synthèse de leurs principales conclusions. Il est fondamental que les rapports circulent entre tous les organismes évaluateurs pour que le GAFI, les organismes régionaux de type GAFI et les IFI puissent garantir la cohérence de l'application des 40+9 Recommandations du GAFI et une mise en œuvre efficace des normes. Des progrès significatifs ont été accomplis ces dernières années pour améliorer encore cet échange, en particulier entre le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI. La quasi-totalité des organismes chargés de procéder à des évaluations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont pris des mesures en ce sens en convenant d'échanger leurs rapports avec les organismes évaluateurs partenaires, sur une base de réciprocité, et la plupart ont accepté de publier les rapports d'évaluation sur leur site Internet.

21. Selon la procédure convenue pour le troisième cycle d'évaluations, les pays ou territoires doivent remettre au GAFI, deux ans après leur évaluation, un rapport dans lequel ils recensent les progrès qu'ils ont accomplis depuis leur évaluation et en particulier, dans les domaines où l'évaluation avait conclu que leur système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme doit être renforcé. La Norvège et la Belgique ont toutes deux soumis à la Plénière du GAFI

⁵ Mise à jour pour la dernière fois en février 2007.

⁶ Évaluation réalisée par le FMI en utilisant la Méthodologie convenue.

⁷ Évaluation réalisée par le FMI en utilisant la Méthodologie convenue.

⁸ www.fatf-gafi.org

des rapports de suivi constatant les progrès réalisés depuis leur évaluation, deux ans auparavant. Au cours de la période 2006-2007, le GAFI a continué à travailler avec l'Argentine et le Mexique et ces deux pays ont adopté en 2007 une nouvelle législation destinée à contrer le financement du terrorisme.

Évaluations réalisées par les organismes régionaux de type GAFI

22. Au cours de l'année, 24 évaluations de membres d'organismes régionaux de type GAFI ont été réalisées, notamment l'évaluation conjointe des États-Unis par le GAFI/GAP et l'évaluation conjointe de la Chine par le GAFI/Groupe Eurasie. Comme pour les rapports d'évaluations mutuelle du GAFI, la plupart des rapports des organismes régionaux de type GAFI sont publiés et peuvent être consultés sur les sites Internet des organismes concernés.

Tableau 3 : Évaluations des membres des organismes régionaux de type GAFI réalisées en 2006-2007

GAP	GAFIC	Groupe Eurasie	GAFISUD	GIABA	GAFIMOAN	Moneyval
Fidji (évaluation réalisée par la Banque mondiale - BM)	République dominicaine	Kirghizistan	Bolivie	Sierra Léone (évaluation réalisée par la BM)	République islamique de Mauritanie (évaluation réalisée par le FMI)	Albanie
Samoa (évaluation conjointe GAP/GOSBO)	Guyana	Chine (évaluation conjointe Groupe Eurasie/GAFI)	Chili		République arabe syrienne	Chypre
Sri Lanka	Belize		Uruguay		Tunisie (évaluation réalisée par la BM)	Lettonie (évaluation réalisée par le FMI)
États-Unis (évaluation conjointe GAP/GAFI)	Trinité-et-Tobago		Pérou		Royaume de Bahrein (évaluation réalisée par le FMI)	Lituanie
Vanuatu (évaluation conjointe GAP/GOSBO)	Costa Rica					Géorgie
						Slovaquie
						Pologne

Formation des évaluateurs

23. Le GAFI, les IFI et les organismes régionaux de type GAFI organisent des sessions de formation de cinq jours destinées aux évaluateurs potentiels issus des gouvernements membres du GAFI et/ou de l'un des organismes régionaux de type GAFI. Ces formations assurent de disposer d'une équipe étoffée d'évaluateurs formés et disposés à participer aux évaluations. Dans la mesure du possible, les organismes d'évaluation font appel à des évaluateurs ayant suivi une formation. Chacun des organismes chargés de procéder à des évaluations propose des formations comparables afin de garantir que tous les évaluateurs potentiels soient formés de la même manière et possèdent le même niveau de connaissance. Les supports de formation sont mis à jour périodiquement, lorsque les normes ou la méthodologie d'évaluation évoluent. En 2006-2007, le GAFI a participé à quatre sessions de formation d'évaluateurs organisées par des organismes procédant à des évaluations.

Tableau 4 : Formations mutuelles d'évaluateurs organisées par des organismes procédant à des évaluations, 2006-2007

Date	Organisme	Lieu
4-8 septembre 2006	GAFI	Brisbane, Australie
16-20 octobre 2006	GAFI	Washington, D.C., États-Unis
15-19 janvier 2007	GAFI	Hong Kong, Chine
30 avril - 4 mai 2007	GABAOA/GIABA	Nairobi, Kenya
21-25 mai 2007	Moneyval	Strasbourg, France
21-25 mai 2007	GIABA	Dakar, Sénégal

La méthodologie d'évaluation

24. Au cours de la réunion d'avril 2006 du WGEI, il a été convenu que la méthodologie détaillée utilisée pour les évaluations, la Méthodologie de 2004 d'évaluation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, devait être modifiée et que devaient y figurer des informations conformément aux décisions prises par le GAFI pour interpréter ou clarifier l'application des normes. Une version mise à jour de la méthodologie intégrant ces informations a été publiée en février 2007.

25. Au cours de l'année, le WGEI a également étudié s'il convenait de modifier le Manuel de 2004 à l'intention des pays et des évaluateurs afin de fournir aux équipes d'évaluation des informations suffisantes sur la manière dont il convient d'apprécier l'efficacité du système de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme d'un pays. Les évaluations mutuelles impliquent d'évaluer d'un point de vue formel la conformité du pays aux normes du GAFI et de déterminer si les Recommandations sont efficacement mises en œuvre. L'efficacité est évaluée individuellement pour chacune des Recommandations et peut avoir un impact positif, négatif ou neutre sur la notation de la conformité initialement opérée au vu des structures de base mises en place par le pays. Apprécier l'efficacité des composantes individuelles du système national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (en particulier les Recommandations qui imposent des obligations de fonds ou de large portée, par exemple les Recommandations 1 et 13 et la Recommandation spéciale II), permet également aux évaluateurs de se forger une opinion sur l'efficacité globale des mesures adoptées en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En juin 2007, le GAFI a publié une version révisée du Manuel de 2004 à l'intention des pays et des évaluateurs, assorti d'une annexe dans laquelle sont énumérés les critères concrets devant être pris en compte pour évaluer de manière satisfaisante l'efficacité du système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et qui propose une liste de paramètres que les évaluateurs peuvent utiliser afin de vérifier si l'efficacité a été correctement appréhendée et mesurée, lorsque cela est pertinent.

IV. MÉTHODES ET TENDANCES DU BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME

26. L'étude des méthodes, techniques et tendances du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, les typologies, joue un rôle clé dans la procédure normative du GAFI. En 2004, le GAFI a ainsi institué un Groupe de travail sur les typologies (WGTYP) chargé de recueillir et d'étudier les informations relatives aux méthodes et tendances actuelles de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et de mettre ces informations à la disposition du GAFI afin de le soutenir dans sa mission de définition de l'action publique. Les travaux du GAFI sur les typologies décrivent et expliquent la nature des menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ce qui permet d'élaborer les normes les plus appropriées pour optimiser la résistance internationale à ces activités et accroître la possibilité de détecter de telles pratiques. Le WGTYP collabore étroitement avec le WGTM. En 2006-2007, cette relation a été renforcée puisque le WGTM a été chargé de passer en revue les rapports sur les typologies récemment publiés par le GAFI afin d'identifier les implications de ces travaux en termes d'action publique et d'y réagir.

L'exercice 2006-2007 sur les typologies

27. La réunion d'experts sur les typologies du GAFI-XVIII a été organisée conjointement avec le Groupe Eurasie et s'est tenue à Shanghai, Chine, du 28 au 30 novembre 2006. Comme lors des précédentes réunions conjointes d'experts, celle de 2006 s'est articulée autour de quatre ateliers, suivis d'une table ronde sur les conclusions des ateliers. Chacun de ces ateliers était plus spécifiquement consacré à l'un des projets sur les typologies en cours, et a permis aux participants mobilisés par ces projets de valider les travaux effectués à ce jour ainsi que d'identifier les lacunes éventuelles dans les informations obtenues. Les quatre ateliers de la réunion de Shanghai avaient pour

thèmes : le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par le biais du secteur immobilier, le blanchiment des produits de la fraude à la TVA de type carrousel, les typologies du financement du terrorisme et le blanchiment des produits du trafic de stupéfiants (projet mené sous l'égide du Groupe Eurasie).

28. Cette réunion conjointe d'experts était la quatrième à se dérouler sur le format d'ateliers spécialisés et la deuxième organisée conjointement avec un organisme régional de type GAFI. Plus de 155 experts représentant quelque 45 pays ont participé à cette réunion.

Publication de six rapports sur des typologies

« Nouveaux moyens de paiement » et « Détournement des structures de sociétés »

29. En octobre 2006, le GAFI a publié deux rapports sur les méthodes de blanchiment de capitaux et les vulnérabilités de secteurs spécifiques, le « rapport sur les nouveaux moyens de paiement » et le rapport sur « le détournement des structures de sociétés, notamment les fiducies et les fournisseurs de services aux sociétés ». Les études menées sur les nouveaux moyens de paiement (cartes prépayées, systèmes de paiement sur l'Internet, paiements par téléphone portable et métaux précieux numériques) ont montré que, s'il existe une demande légitime du marché pour ces méthodes de paiement, des risques existent sous l'angle du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Plus précisément, les fournisseurs transfrontaliers de nouveaux moyens de paiement présentent davantage de risques que les fournisseurs opérant au sein d'un pays. Le rapport recommande de ne pas relâcher la vigilance afin de détecter les conséquences de l'évolution des technologies sur les cadres réglementaires nationaux et transnationaux. L'étude sur les structures de sociétés a prouvé que de telles structures étaient effectivement détournées à des fins de blanchiment de capitaux/financement du terrorisme. Le rapport a identifié un certain nombre de facteurs de risques et a conclu que ces détournements pourraient être réduits de manière significative si les pouvoirs publics avaient accès aux informations sur les bénéficiaires effectifs, l'origine des actifs et l'objet social de la société ou de la fiducie.

« Blanchiment des produits de la fraude à la TVA de type carrousel » et « Techniques complexes de blanchiment : un panorama régional »

30. Deux autres rapports ont été publiés en février 2007 : « Blanchiment des produits de la fraude à la TVA de type carrousel » et « Techniques complexes de blanchiment : un panorama régional », projet mené sous l'égide du GAFISUD. Le rapport consacré à la fraude à la TVA de type carrousel passe en revue les méthodes utilisées pour blanchir les produits issus de ce type de fraude, qui consiste essentiellement à exploiter de manière abusive les règles communes sur la TVA dans le but générer des profits illicites. Cette fraude repose sur l'utilisation d'une chaîne artificielle de transactions qui a pour effet de priver l'État des recettes qui devraient lui revenir par le biais du système de récupération de la TVA. Le rapport « Techniques complexes de blanchiment : un panorama régional » étudie les modes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en Amérique du Sud. Il s'inspire, en les mettant à jour, de travaux précédemment menés par le GAFISUD, le GAFI et d'autres organismes internationaux. Il recense cinq méthodes principales : a) opérations illicites d'arbitrage sur devises ; b) remises de fonds transnationales fractionnées ; c) marché noir du peso ; d) simulation de prêts internationaux et apport de fonds d'origine illicite au capital de sociétés légitimes ; enfin, e) transport physique des produits de la criminalité.

« Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme par le biais du secteur immobilier » et « Blanchiment des produits du trafic de stupéfiants »

31. En juin 2007, le GAFI a publié deux autres rapports sur des typologies : « Blanchiment et financement du terrorisme par le biais du secteur immobilier » et « Blanchiment des produits du trafic de stupéfiants ». Le rapport sur les risques de détournement du secteur immobilier à des fins de

blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme est la première étude approfondie menée par le GAFI sur ce sujet. Il recense plusieurs méthodes de blanchiment de capitaux les plus courantes associées aux opérations, placements et financements immobiliers. Les études menées dans le cadre de ce projet ont aussi mis en évidence que ces mêmes méthodes ont été quelquefois utilisées pour des activités soupçonnées de financer le terrorisme. Le projet relatif au blanchiment des produits du trafic de stupéfiants a été mené en 2006-2007 par le Groupe Eurasie dans le cadre d'un exercice conjoint sur les typologies. Le rapport décrit certaines des techniques de blanchiment de capitaux les plus couramment associées à cette activité criminelle. L'accent mis sur l'Asie centrale permet de dresser un tableau inédit des pratiques de blanchiment de capitaux rencontrées dans cette région du monde et, en tant que tel, de combler une lacune importante dans les renseignements disponibles sur l'une des menaces criminelles à laquelle elle se trouve confrontée.

32. Les travaux du GAFI consacrés à des typologies dans d'autres domaines se sont poursuivis en 2006-2007. Un projet visant à faire le point sur les méthodes de financement du terrorisme a débuté cette année et il devrait être achevé d'ici octobre 2007. Un autre projet, destiné à élaborer des stratégies d'analyse des menaces, a également démarré en 2007. Les stratégies élaborées dans le cadre de ce projet devraient aider les autorités nationales à estimer à quel niveau de menace elles sont confrontées en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et pourront également être utiles au secteur privé dans l'examen des risques spécifiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qu'il encourt. Ce projet devrait être mené à son terme en juin 2008.

V. LE RÉSEAU MONDIAL

La composition du GAFI

33. Le GAFI a accueilli la République populaire de Chine comme nouveau membre lors de la réunion plénière de juin 2007. Cette adhésion fait suite à la première évaluation mutuelle des systèmes mis en place par la Chine afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

34. En juillet 2006, le GAFI a décidé d'accorder le statut d'observateur à la République de Corée et a accueilli des représentants de cet État en octobre 2006 lors de la réunion plénière de Paris. La Corée est membre du Groupe Asie-Pacifique depuis 1998 et en a assuré la coprésidence pendant deux ans, de 2002 à 2004, aux côtés de l'Australie.

35. Le GAFI a également repris contact avec l'Inde, où s'est rendu en avril 2006 l'ancien Président du GAFI. A cette occasion, l'Inde a réaffirmé sa volonté d'adhérer au GAFI et de mettre en œuvre les 40+9 Recommandations. Le GAFI a accordé à l'Inde le statut d'observateur en novembre 2006, et des représentants de cet État ont participé pour la première fois à une réunion plénière en février 2007 à Strasbourg. L'Inde est membre du Groupe Asie-Pacifique depuis près de dix ans et a été membre de son Groupe de direction en 2005-2006.

36. Treize des trente-quatre membres du GAFI sont également membres d'un organisme régional de type GAFI, si bien que les liens sont étroits entre les travaux du GAFI et de ces organismes. Cette double appartenance contribue à la cohérence des approches dans les travaux de ces organismes et permet un échange efficace d'informations entre eux. La contribution des membres appartenant à la fois au GAFI et à un organisme régional de type GAFI se révèle aussi utile lorsque les deux organismes collaborent à des travaux, notamment sur les typologies, et lorsque des réunions conjointes sont organisées.

Tableau 5 : Membres du GAFI appartenant également à un organisme régional de type GAFI

Pays membre du GAFI	Organisme dont il est membre
Afrique du Sud	GABAOA
Argentine	GAFISUD
Australie	GAP
Brésil	GAFISUD
Canada	GAP
États-Unis	GAP
Fédération de Russie	Groupe Eurasie et Moneyval
Hong Kong, Chine	GAP
Japon	GAP
Mexique	GAFISUD
Nouvelle-Zélande	GAP
République populaire de Chine	Groupe Eurasie
Singapour	GAP

Initiatives conjointes avec des membres associés et des organismes régionaux de type GAFI

37. Depuis plus de 10 ans, le GAFI œuvre à accompagner le développement des organismes régionaux de type GAFI car il s'agit là d'un moyen important de garantir le caractère véritablement mondial des efforts déployés pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et l'efficacité de la mise en œuvre des normes du GAFI dans toutes les régions du monde. Le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI collaborent de plus en plus étroitement, adoptant des approches cohérentes sur des questions et des procédures de fonds et prenant des initiatives conjointes. Le GAFI coopère également de manière permanente avec d'autres organismes internationaux impliqués dans la lutte contre blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et mène à bien plusieurs initiatives conjointes chaque année.

Conseil, formation et autre assistance fournis par le Secrétariat du GAFI

38. En février, le Secrétariat du GAFI a accueilli pour trois jours le Secrétariat du GIABA. Auparavant, il avait déjà proposé des séminaires aux secrétariats de plusieurs organismes régionaux de type GAFI nouvellement créés, tels que le Groupe Eurasie ou le GAFIMOAN, relatifs au fonctionnement efficace d'un secrétariat. Ce type d'assistance est ouvert à tous les secrétariats des organismes régionaux de type GAFI.

39. Par ailleurs, le Secrétariat du GAFI procède à l'examen préliminaire des rapports d'évaluation mutuelle préparés par des organismes régionaux de type GAFI et, le cas échéant, transmet ses observations à leur secrétariat. Ces observations sont destinées à aider les organismes régionaux de type GAFI à développer leurs capacités d'évaluation et visent également à garantir la cohérence des évaluations, quel que soit l'organisme évaluateur concerné.

Réunion plénière conjointe avec Moneyval

40. Après le Groupe Asie-Pacifique en juin 2005 et avec le GABAOA en 2006, le GAFI a tenu une réunion plénière avec Moneyval en février 2007. Moneyval a donc accueilli la session plénière et les réunions associées des groupes de travail, du 18 au 23 février au Palais de l'Europe, à Strasbourg. La réunion a été ouverte par M. Terry Davis, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, et co-présidée par MM. Frank Swedlove, Président du GAFI, et Vasil Kirov, Président de Moneyval. C'était la première fois que le GAFI et l'un de ses membres associés tenaient ainsi une réunion entièrement conjointe, et sa réussite a montré que l'examen conjoint des rapports d'évaluations mutuelles et d'autres questions était bénéfique aux deux organismes.

41. Parmi les questions examinées à cette occasion figurait l'amélioration du dialogue entre le GAFI et le secteur privé. Les évaluations mutuelles de la Turquie (réalisée par le GAFI) et de la

Géorgie (réalisée par Moneyval) ont été examinées et adoptées en session conjointe. La réunion plénière conjointe a également salué la première participation de l'Inde en qualité d'observateur et adopté deux nouveaux rapports sur des méthodes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme : « Blanchiment des produits de la fraude à la TVA de type carrousel » et « Techniques complexes de blanchiment de capitaux : un panorama régional ».

Coopération avec les organisations internationales

42. Le GAFI et les IFI continuent à coordonner étroitement leurs activités, en particulier pour les évaluations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. De plus en plus, les IFI collaborent avec les organismes régionaux de type GAFI pour l'évaluation des systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (voir plus haut le tableau 3). Cette année, le FMI a commencé l'évaluation des Bermudes, du Cap Vert, du Liechtenstein, de l'Île Maurice, de la Thaïlande, du Qatar ainsi que des Émirats arabes unis, et la Banque mondiale a débuté les évaluations du Cambodge, du Botswana et du Tadjikistan. Le GAFI continue également à collaborer avec les IFI dans d'autres domaines, notamment en participant à un examen de la qualité et de la cohérence des rapports d'évaluation mené sous l'égide du GAFI, des IFI et les organismes régionaux de type GAFI et en poursuivant sa coopération pour la fourniture de cours de formation à l'intention des évaluateurs, comme cela a déjà été mentionné.

43. En juin, le GAFI a publié des « Lignes directrices sur la mise en œuvre des dispositions financières des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies visant à combattre la prolifération des armes de destruction massive », destinées à aider les pays à mettre en œuvre les sanctions financières ciblées et les interdictions financières sectorielles contenues dans ces résolutions relatives à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Ce document fournit également un cadre permettant d'étudier de manière plus approfondie des mesures de portée générale destinées à contrer le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Ces lignes directrices ont été élaborées avec l'aide des Nations unies, sans préjudice d'orientations préexistantes en la matière, et ne sont pas destinées à remplacer d'autres mesures ou obligations qui pourraient être déjà en vigueur.

Questions de coopération internationale

44. Lors de sa réunion d'octobre 2006, le GAFI a retiré le Myanmar de la liste des pays et territoires ne coopérant pas au combat international contre le blanchiment de capitaux. En effet, le Myanmar a accompli des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de son système anti-blanchiment. Le GAFI surveillera le Myanmar au cours de l'année à venir afin de vérifier qu'il continue à progresser. En particulier, le GAFI a fait savoir à ce pays qu'il devait améliorer la réglementation de son secteur financier, notamment du secteur des valeurs mobilières, et qu'il devait s'assurer que son gouvernement répondait de manière adéquate aux demandes étrangères de coopération. La procédure officielle de contrôle du Nigéria, qui a été retiré de la liste des PTNC⁹ en juin 2006, s'est achevée en juin 2007.

45. La procédure du GAFI relative aux PTNC s'est révélée très fructueuse. Les 23 pays recensés comme PTNC en 2000 et 2001¹⁰ ont tous été retirés de la liste après avoir fait des progrès significatifs, et de nombreux autres ont renforcé leur système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour s'assurer qu'ils ne seraient pas désignés comme non coopératifs par le GAFI.

⁹ Pays et territoires non coopératifs.

¹⁰ Bahamas, Îles Caïmans, Îles Cook, Dominique, Égypte, Grenade, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Israël, Liban, Liechtenstein, Îles Marshall, Myanmar, Nauru, Nigéria, Nioué, Panama, Philippines, Russie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Ukraine.

46. Le GAFI reste vigilant sur les questions de coopération internationale et n'hésitera pas à prendre des mesures si un pays présente une menace sérieuse pour les efforts déployés au niveau international pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Coopération avec le secteur privé

47. Dans son programme de travail pour le GAFI-XVIII, la présidence canadienne a identifié comme une priorité la sensibilisation d'autres intervenants. A cet égard, il est particulièrement important de favoriser un dialogue ouvert et constructif avec toutes les parties prenantes du secteur privé afin de les sensibiliser aux travaux du GAFI et de recueillir le feedback des représentants du secteur privé sur les difficultés auxquelles ils se heurtent pour mettre en œuvre les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Il s'agit également d'attirer l'attention sur des questions spécifiques liées aux normes du GAFI et à propos desquelles le secteur privé a exprimé des préoccupations et a souhaité un approfondissement. Au cours de l'année écoulée, le GAFI a consacré encore davantage d'efforts au dialogue avec ses partenaires du secteur privé sur lesquels la mise en œuvre des 40 + 9 Recommandations a des répercussions substantielles.

48. L'année dernière, le Président du GAFI a organisé plusieurs réunions d'ouverture avec des représentants du secteur privé et des associations professionnelles à l'échelle régionale ainsi qu'à plus haut niveau. Ces réunions ont eu lieu en Amérique du Nord, en Asie et en Europe avec des acteurs de premier plan du secteur financier, qu'il s'agisse d'associations ou d'entreprises elles-mêmes. Par ailleurs, une réunion a été organisée avec des représentants de la Hong Kong Law Society. La réaction du secteur privé a été largement positive et ses représentants ont souligné qu'ils étaient particulièrement favorables à la poursuite de ce partenariat avec le GAFI. Le GAFI étudie actuellement comment renforcer au mieux son engagement avec le secteur privé.

49. Des travaux d'ouverture sont également menés depuis 2005 par le truchement du WGEI. Des consultations avec le secteur privé, organisées à Bruxelles en décembre 2005, ont abouti à la création du Groupe consultatif électronique sur l'approche fondée sur les risques (EAG). L'EAG a été institué en mars 2006 et regroupe des participants du secteur public comme du secteur privé. Il a été chargé par la Plénière du GAFI de rédiger un guide de bonnes pratiques sur l'approche fondée sur les risques et en juin 2007, il a achevé ses « Lignes directrices sur l'approche fondée sur les risques de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : Principes et procédures à haut niveau », une initiative conjointe des représentants du secteur financier et du GAFI. Les lignes directrices du GCE s'articulent autour de plusieurs éléments :

- (1) description des normes du GAFI et de l'approche fondée sur les risques ; avantages et difficultés de la mise en œuvre d'une approche fondée sur les risques,
- (2) lignes directrices à l'intention du secteur public,
- (3) lignes directrices à l'intention des institutions financières pour la mise en œuvre l'approche fondée sur les risques.

50. Ces lignes directrices ont été adoptées par le GAFI en juin 2007 et sont destinées à la fois au secteur public et au secteur privé. Elles définissent les éléments fondamentaux d'une approche fondée sur les risques efficace et identifient ce qui est attendu des organisations des secteurs public et privé lorsqu'elles mettent en œuvre une telle approche pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elles ne constituent pas une solution toute faite, mais prennent acte du fait que chaque pays, en partenariat avec le secteur privé, devra élaborer le régime le plus apte à répondre aux risques auxquels il est confronté. En conséquence, ces lignes directrices cherchent à constituer un cadre utile de principes et de procédures de haut niveau que les pouvoirs publics et les entreprises pourront prendre en considération lors de la définition et de la mise en œuvre d'un tel régime. Elles fournissent également des études de cas à titre d'illustration ainsi que d'autres sources d'information pour les personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer une approche fondée sur les risques.

51. Une deuxième réunion de consultation avec le secteur privé réunissant des avocats, des comptables et des notaires, a été organisée avec succès en novembre 2006. Cette réunion avait pour objectif d'examiner de quelle manière ces professions pouvaient appliquer les normes du GAFI, et d'évoquer les moyens leur permettant de faire état de leurs soupçons en dépit du secret professionnel ainsi que d'aborder des questions ayant trait à la transparence des personnes morales et constructions juridiques. Cet échange de vues avec des juristes a été très fructueux, non seulement pour sensibiliser ce public aux travaux du GAFI, mais aussi pour examiner des questions intéressant spécifiquement les professions juridiques.

52. Enfin, le Président du GAFI est également intervenu dans un grand nombre de conférences et de séminaires organisés par le secteur privé.

Communication

53. Au cours du GAFI-XVIII, le renforcement de la communication avec le public a été une priorité de la présidence canadienne. Après chacune des trois réunions plénières, le Président du GAFI a publié un « Résumé du Président » reprenant les principales décisions et conclusions de la réunion. En mai 2007, la première lettre d'information électronique du GAFI a été diffusée auprès des délégations et des représentants du secteur privé. Il s'agit d'un bulletin d'information destiné au public qui sera publié trois fois par an, afin d'accroître la visibilité des progrès accomplis par le Groupe d'action financière. En juin, le GAFI a par ailleurs publié une synthèse intitulée « Mettre en place des systèmes efficaces pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme », destinée à fournir des informations de haut niveau sur le GAFI et ses travaux, sur les avantages de la mise en œuvre de ses Recommandations et sur ce qu'un pays doit faire pour mettre efficacement en œuvre ces Recommandations. Enfin, le site Internet du GAFI (www.fatf-gafi.org) étant son principal outil d'information du public, il est prévu de l'améliorer cette année.

VI. SERVICES DE SOUTIEN ET ÉTATS FINANCIERS

54. Les travaux du GAFI sont coordonnés par un Secrétariat installé dans les locaux de l'OCDE, à Paris. Le travail du Secrétariat s'est considérablement accru au fil des ans. Il se compose aujourd'hui de douze personnes : un secrétaire exécutif, trois administrateurs principaux, cinq administrateurs, un assistant administratif et deux assistants/secrétaires. De temps à autre, le Secrétariat accueille également, pour de courtes durées, des stagiaires récemment diplômés dans des disciplines qui l'intéressent et qui l'assistent dans ses travaux. Au cours de l'année écoulée, le Secrétaire exécutif et un administrateur ont quitté l'organisation et les procédures de recrutement sont en cours d'achèvement pour ces deux postes.

55. Le rôle du Secrétariat consiste à organiser les réunions du GAFI (réunions plénières et réunions des groupes de travail) et à apporter son assistance à leurs participants, ainsi qu'à seconder le Président et le Groupe de direction. Le Secrétariat prépare et produit des notes de synthèse qui sont examinées en réunion des groupes de travail et/ou en réunion plénière, organise des missions d'évaluation mutuelle et rédige les rapports d'évaluation y afférents. Par ailleurs, le Secrétaire exécutif et les membres du Secrétariat sont en liaison permanente avec les nombreux partenaires du GAFI et qu'ils représentent lors de leurs réunions. Enfin, ils s'occupent des contacts et de la communication avec les médias.

56. Grâce à un don généreux du Luxembourg, le GAFI améliore ses systèmes informatiques, afin d'offrir à ses délégations un meilleur accès aux documents confidentiels. Ce système sera renforcé au cours de l'année à venir et le GAFI sera alors en mesure d'améliorer son site Internet ouvert à la consultation du public.

57. Le financement du GAFI est assuré par ses membres, sur une base annuelle et en fonction du barème de contribution à l'OCDE. Le coût du Secrétariat et des autres services est couvert par le budget du GAFI, par le truchement de l'OCDE. Le barème est basé sur une formule calculée d'après la taille de l'économie d'un pays. La contribution des pays non membres de l'OCDE sont calculées selon le même barème. Les deux organisations membres du GAFI contribuent également à son budget. Les chiffres globaux du budget du GAFI pour les exercices 2006 et 2007 sont repris dans le tableau 6 ci-après :

Tableau 6 : Synthèse du budget du GAFI, exercices 2006 et 2007

Poste budgétaire	Exercice 2006	Exercice 2007
Émoluments, prestations et contributions de l'employeur pour le personnel permanent	1 323 300	1 427 800
Voyages officiels	225 000	250 000
Consultants, contrats, auxiliaires et conférences	1 000	1 000
Frais de réception	1 000	1 000
Frais d'exploitation	112 000	114 300
Part des frais généraux de l'OCDE	124 400	150 000
Documentation et bibliothèque	1 000	1 000
Réunions, documents, traduction et interprétation	80 000	80 000
Dépenses diverses et imprévues	1 000	1 000
Dépenses en capital	1 000	1 000
Informatique	30 000	30 000
TOTAL	1 899 700	2 057 100

VII. DOMAINES DE TRAVAUX FUTURS

58. C'est le Royaume-Uni qui prendra la présidence du GAFI de juillet 2007 à juin 2008. Pendant cette période de 12 mois, c'est M. James Sassoon qui occupera la fonction de Président du GAFI.

59. En octobre 2007, la présidence britannique présentera ses priorités pour l'exercice à venir à la Plénière du GAFI. Par ailleurs, le GAFI-XIX poursuivra les travaux entamés sous le GAFI-XVIII concernant l'orientation stratégique de l'organisation et l'ouverture auprès du secteur privé.

ANNEXE 1: DOCUMENTS DU GAFI PUBLIÉS EN 2006-2007

Les documents dont le titre apparaît en français sont disponibles dans cette langue sur le site Internet du GAFI

- Évaluation du dispositif LAB-CFT, Manuel à l'intention des pays et des évaluateurs, juin 2007*
- Méthodologie de l'évaluation de la conformité aux 40 Recommandations, février 2007*
- Résumé du Président de la réunion plénière du GAFI, Paris, 27-29 juin 2007, juin 2007*
- Chairmen's Summary, Strasbourg Plenary, 21-23 February 2007, February 2007*
- Résumé du Président de la réunion plénière du GAFI, Vancouver, 11-13 Octobre 2006, octobre 2006*
- Complex Money Laundering Techniques: a Regional View, February 2007*
- GAFI e-bulletin, mai 2007
- FATF Third Mutual Evaluation on Anti-money Laundering and Combating the Financing of Terrorism: China, June 2007*
- FATF Third Mutual Evaluation on Anti-money Laundering and Combating the Financing of Terrorism: Greece, June 2007*
- FATF Third Mutual Evaluation on Anti-money Laundering and Combating the Financing of Terrorism: Iceland, October 2006*
- FATF Third Mutual Evaluation on Anti-money Laundering and Combating the Financing of Terrorism: Portugal, October 2006*
- FATF Third Mutual Evaluation on Anti-money Laundering and Combating the Financing of Terrorism: Turkey, February 2007*
- FATF Third Mutual Evaluation on Anti-money Laundering and Combating the Financing of Terrorism: The United Kingdom of Great Britain and Greece, June 2007*
- Guidance on Implementing Financial Provisions of UNSC Resolutions to Counter Proliferation of Weapons of Mass Destruction, June 2007*
- Guidance on the Risk-based Approach to Combating Money laundering and Terrorist Financing: High Level Principles and Procedures, June 2007*
- Laundering the Proceeds of Illegal Narcotics Trafficking, June 2007*
- Laundering the Proceeds of VAT Carousel Fraud, February 2007*
- The Misuse of Corporate Vehicles, Including Trust and Company Service Providers, October 2006*
- ML/TF through the Real Estate Sector, June 2007*
- Policy Brief: Building Effective Systems to Fight Money Laundering and Terrorist Financing, June 2007*
- Report on New Payment Methods, October 2006*

ANNEXE 2: ACRONYMES UTILISÉS DANS CE RAPPORT

Acronyme	Description
BM	Banque mondiale
EAG	Groupe consultatif électronique sur l'approche fondée sur les risques
FMI	Fonds monétaire international
FT	Financement du terrorisme
GABAOA	Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe
GAFI	Groupe d'action financière
GAFIC	Groupe d'action financière des Caraïbes
GAFIMOAN	Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord
GAFISUD	Groupe d'action financière de l'Amérique du Sud
GAFI-XIX	19 ^{ème} année du GAFI
GAFI-XVIII	18 ^{ème} année du GAFI
GAP	Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment de capitaux

Acronyme	Description
GIABA	Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment en Afrique
GOSBO	Groupe des organismes de supervision bancaire offshore
G7	Groupe des Sept
IFI	Institutions financières internationales
LCB	Lutte contre le blanchiment de capitaux
NATA	Évaluations des besoins d'assistance technique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PTNC	Pays et territoires non coopératifs
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
WGEI	Groupe de travail sur les évaluations et la mise en œuvre
WGTM	Groupe de travail sur le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux
WGTY	Groupe de travail sur les typologies